

## Conseil d'INSPE du 16 octobre 2023

### Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation à 14h00 (Campus du Morne Ferret)

---

#### Rappel de l'ordre du jour

1. Propos liminaires
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 septembre 2023
3. Affaires pédagogiques : effectifs, point sur les inscriptions, autres questions urgentes (sous-réserve)
4. Affaires budgétaires : point sur la situation 2023, examen de la proposition de budget 2024, caution pour les cartes d'accès au campus du Morne Ferret (sous-réserve)
5. Vie du Campus : réalisations 2023 et projets 2024
6. Questions diverses

#### Vérification du quorum (membres en capacité de siéger) : 22

Présents : 12 Procuration : 3 Total : 12

Monsieur LOMON, Vice-président du Conseil de l'INSPE ouvre la séance à 14h07, après avoir salué les membres en présentiel ainsi qu'en distanciel. Il informe ceux-ci que ce conseil commencera par une minute de silence, en mémoire aux victimes de l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras, le 13 octobre 2023.

Après cette minute de silence, M. LOMON donne lecture de l'ordre du jour. M. le Directeur de l'INSPE précise que le point concernant les cartes d'accès au campus du Morne Ferret, plus précisément relatif au point 4, est annulé.

Aucune question diverse n'a été reçue.

## État de présence du 13 septembre.

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

Qualité	Nom	Prénom	Présence
Vice-Président du Conseil	LOMON	Fabrice	Présent
Personnalités extérieures désignées par le Recteur de l'académie de Guadeloupe (5 y compris M. le VP)	BERGOPSOM	Dominique	Absent
	JOCK	Gérard	Procuration à M. LOMON
	FOLIWE	Donald	Absent
	SALIBUR	Charles	Absent
Collectivités territoriales (3)	BONDOT-GALAS	Gersiane	Distanciel
	ROBIN	Sabrina	Absent
	PARAT-EDOM	Laisely	Absent
Représentants des personnels (10)	ANCIAUX	Frédéric	Procuration à M. DELCROIX
	DELCROIX	Antoine	Présent
	ODACRE	Elisabeth	Présent
	JACQUET	Nathalie	Distanciel
	MARIN	Patricia	Présent
	VACANT		
	THEOPHILE	Firmin	Absent
Représentants des étudiants, fonctionnaires, stagiaires, personnels bénéficiant d'action de formation (4)	CIMBER	Lydia	Présent
	MARIETTE	Kenny	Procuration à Mme CIMBER
	HAUTERVILLE	Stacy	Présent
	RAMASSAMY	Joshua	Absent
Représentants de l'UA désignés par le Président de l'UA (2)	GIBRIEN	Natacha	Absent
	JEREMIE	Léa	Absent
Personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Institut (3)	JOUBERT	Anne-Line	Distanciel
	VACANT		
	VACANT		
	MERION	Julien	Absent
	VACANT		

Invités			
Qualité	Nom	Prénom	Présence
Responsable administrative et financière	NEGRIT	Nadia	Présent
Responsable du Département de Formation Continue	DE CANTELOUBE	Hélène	Distanciel
Responsable adjoint du Département de Formation Continue	BELLANGER	Jean-Pierre	Absent
Responsable du Département de Formation Initiale	TERRO	Mylène	Absent
Chargée de mission Rectorat	CHATELARD	Kletty	Présent
Directeur du CREEF	FORISSIER	Thomas	Absent
Responsable de la scolarité	GRIFFARD	Madeleine	Distanciel

## Point 1. Propos liminaires.

M. le directeur souhaite remercier celles et ceux qui ont participé à ce conseil, car c'est la dernière fois qu'il se réunit sous cette configuration. Il expose ensuite quelques éléments relatifs au projet de réforme de la formation des enseignants qui fait à l'heure actuelle l'objet de beaucoup de discussions au sein du réseau des INSPE et de rencontres entre le bureau du réseau et les cabinets, mais également les directions ministérielles.

### a) Quelques orientations possibles :

- Pour le professorat des écoles, le concours se situerait en fin de licence ;
- Le modèle retenu pour engager la formation dès l'entrée dans l'enseignement supérieur serait celui des parcours préparatoires, au professorat des écoles (PPPE) et non celui d'une licence dédiée ;
- Pas de changement pour les concours session 2025 ;
- L'agrégation externe ne serait pas concernée par la réforme.

### b) Des points qui semblent encore faire l'objet de discussions :

- Le statut des lauréats du concours du professorat des écoles pendant la période « post licence », ne serait pas encore fixé ;
- La place des concours, pour le second degré et le CPE : la logique de non-disjonction entre le premier degré et le second degré voudraient que les concours soient situés en fin de licence. Cependant, cela se heurte à certaines oppositions, venant par exemple de sociétés savantes ;
- La longueur de la période de transition ne serait pas arrêtée.

Plusieurs autres éléments font l'objet de discussion, comme l'existence de deux concours externes Professeur des Écoles (l'un pour les étudiants issus d'un PPPE et l'autre pour les candidats issus d'un autre parcours), le nom et la nature de l'institution en charge de la formation des enseignants et personnels d'éducation. L'étendue de la réforme semble aussi être une des questions soulevées. L'enseignement supérieur souhaite que le niveau de référence de la formation reste celui du master, et qu'elle se déroule dans le cadre de l'enseignement supérieur. Cependant, il apparaît dans les différents échanges, que le dernier mot appartiendra à l'employeur, c'est-à-dire le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

## Point 2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2023.

Monsieur le Vice-président du Conseil d'Institut de l'INSPE présente le compte-rendu du 13 septembre 2023 et demande aux membres de communiquer leurs éventuelles remarques.

Aucune remarque formulée, celui-ci est soumis au vote.

### Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : le compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2023 est voté à l'unanimité, par les membres du Conseil de l'INSPE.

### Point 3. Affaires pédagogiques : effectifs, point sur les inscriptions, autres questions urgentes (sous-réserve)

Le Vice-président du Conseil, de l'INSPE introduit ce point puis, M. le Directeur signale qu'une petite équipe s'est réunie dans le but d'actualiser le site internet de l'établissement. Dans ce sens, un certain nombre d'éléments concernant l'INSPE seront mis à jour et les comptes rendus seront accessibles en extranet.

14h31 Mme Nathalie JACQUET rejoint la réunion en distanciel.

#### Les effectifs et point sur les inscriptions :

Le nombre d'inscrits au lundi 09 octobre 2023, s'élève à 277. L'an dernier, le Master 1 Professeur des Écoles comptait une cinquantaine d'étudiants inscrits, c'est donc un déclin radical contrairement aux années antérieures où celui-ci présentait un peu plus de 80 étudiants. En revanche, cette année l'effectif est tout de même en hausse, avec 70 étudiants inscrits. Le Master 1 Physique-Chimie n'est pas ouvert cette année cependant, le Master 2 Physique-Chimie est ouvert, car un étudiant termine son cursus. En ce qui concerne les autres parcours au Master, il n'y a pas de variations extrêmement sensibles.

Le jeudi 26 octobre 2023 sera l'occasion de présenter les Masters Créole et Lettres Modernes, à la faculté Roger Toumson, en espérant pouvoir redresser la situation de ces faibles effectifs.

La responsable de la scolarité précise que l'Université permet de prolonger la période d'inscription jusqu'au 30 octobre 2023. Au mois de novembre il sera possible de communiquer les effectifs définitifs. Monsieur le Directeur de l'INSPE tient à remercier les efforts du service de la scolarité quant à la gestion des dossiers de candidatures, mais également pour la clarification de la liste des stagiaires 2<sup>nd</sup> degré pour le DIU « entrée dans le métier » (diplôme destiné aux personnes lauréates d'un concours et non titulaires d'un master MEEF).

#### Portail MonMaster :

La demande de fournitures des informations destinées au portail MonMaster pour la rentrée 2024, a été reçue le 03 octobre 2023. Monsieur DELCROIX présente ensuite les capacités d'accueil proposées.

Le Master 1 Physique-Chimie ne sera pas ouvert en 2023/2024, car il n'y avait qu'une candidature confirmée. Une solution a été trouvée pour la personne concernée, au sein d'un master disciplinaire de l'UFR SEN. Concernant le Master Économie-Gestion, l'ouverture est prévue en septembre 2024. En accord avec les deux inspecteurs, la capacité d'ouverture en Master 1 est fixée à 20 soit, 18 candidatures sur le portail MonMaster et 2 sur le portail « Campus France » (dispositif « Études en France »). Aussi, il n'y a pas de places prévues pour des redoublements car la formation ouvre.

Monsieur LOMON demande aux membres présents s'il y a d'autres remarques. Aucune n'étant formulée, il propose de voter les capacités d'accueil pour 2024-2025.

#### Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : La capacité d'accueil pour 2024-2025 est votée à l'unanimité, par les membres du Conseil de l'INSPE.

#### Fiches d'information pour le portail MonMaster

Monsieur le Directeur de l'INSPE communique quelques précisions concernant ce point. Ces fiches relatent les différents renseignements qui serviront à alimenter la plateforme nationale. Le paramétrage des formations doit se faire de manière distincte entre la Guadeloupe et la Martinique. De plus, pour le Master

2<sup>nd</sup> degré, il est primordial que les capacités ne soient pas présentées par mention, mais par parcours. D'une part, les capacités ne sont pas les mêmes en fonction des parcours et d'autre part, les conditions de candidatures varient. Les fiches sont essentiellement la reprise des fiches de l'année précédente cependant, elles mettent en évidence les places proposées pour la procédure « Études en France ». Monsieur DELCROIX précise ensuite que le tableau concernant les taux de pression des filières a été ajouté dans les documents de travail. Trois modes de calculs sont proposés :

*Proposition 1 : Nombre de candidatures MonMaster par le nombre de candidats classés sur MonMaster.*

*Proposition 2 : Nombre d'inscrits sur nombre de places offertes (taux de remplissage).*

*Proposition 3 : Nombre de candidatures MonMaster par nombre d'inscrits.*

Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Institut demande aux membres présents s'il y a des remarques concernant ce point.

Aucune remarque formulée, celui-ci est soumis au vote.

**Vote :**

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Les fiches d'information pour le portail « MonMaster » sont adoptées à l'unanimité, par les membres du Conseil de l'INSPE.

#### **Point 4. Affaires budgétaires : point sur la situation 2023, examen de la proposition de budget 2024**

Monsieur DELCROIX présente ce point. Pour le budget primitif 2024, les recettes attendues en 2024 n'étaient pas connues au moment de la tenue du conseil. Aussi, il est proposé au conseil de voter le volet « dépenses » : les 152 000,00 € présentés sont les dépenses d'entretien ainsi que tout ce qui relève de la formation.

Concernant le budget 2024, l'INSPE sera autorisé à demander des prélèvements justifiés sur fond de roulement pour l'investissement et autorisé à le faire en budget primitif. Trois besoins pour 2024 ont été identifiés :

- *Poursuivre l'effort de renouvellement des climatiseurs dans les salles ;*
- *Poursuivre le renouvellement de l'équipement informatique ;*
- *Renouveler le véhicule de service affecté au Campus du Morne Ferret (véhicule très peu kilométré mais âgé de 12 ans).*

Monsieur le Vice-président du Conseil d'Institut de l'INSPE demande aux membres de communiquer d'éventuelles remarques sur ce point.

Aucune remarque formulée, celui-ci est soumis au vote.

**Vote :**

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Le point concernant les affaires budgétaires, le volet « dépenses » est voté à l'unanimité par les membres du Conseil de l'INSPE.

## Point 5. Vie du Campus : réalisations 2023 et projets 2024.

Monsieur LOMON présente ce point. Lors de la précédente séance du Conseil d'Institut, une visite a été effectuée en compagnie des membres en présentiel, dans la salle de vie étudiante.

Monsieur DELCROIX poursuit, ce point consiste à présenter la deuxième phase du projet, qui vise à unifier l'espace extérieur en face de la salle de vie étudiante, en construisant deux carbets. Cela permettra aux étudiants de jouir d'un espace intérieur et d'un espace extérieur.

Les devis présentés sont destinés à pouvoir chiffrer une somme quant à la réalisation des carbets, en ne dépensant pas plus de 40 000 €.

Monsieur le Directeur de l'INSPE tient d'ailleurs à saluer les membres du personnel, plus particulièrement Mesdames MARTIAL et NITUSGAU, pour s'être lancées dans l'amélioration de l'espace des personnels.

Il y a eu une opération d'embellissement avec l'aide de Madame ROSE et Madame VELIN, mais aussi un repérage des équipements disponibles dans les anciens logements de la composante (réfrigérateur, four à micro-ondes, salon, télévision et prochainement un distributeur de boisson chaude).

Ces projets de vie de campus répondent aux besoins du site et sont encouragés par la communauté éducative du Morne Ferret, mais également par les étudiants et les intervenants extérieurs ayant connu l'ancienne configuration du site.

Monsieur le Vice-président du Conseil d'Institut demande aux membres de communiquer d'éventuelles remarques concernant ce point.

Aucune remarque formulée, celui-ci est soumis au vote.

### Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Le projet d'amélioration de l'environnement du site, relatif aux réalisations 2023 et projets 2024 est voté à l'unanimité, par les membres du Conseil de l'INSPE.

## Point 6. Questions diverses

Monsieur LOMON introduit ce point en rappelant qu'il a avait été évoqué lors du dernier Conseil d'Institut, une anticipation sur la communication quant à la valorisation du Campus du Morne Ferret.

Monsieur le Directeur répond que le jeudi 26 octobre 2023, dans le cadre d'une unité d'enseignement de découverte des métiers, à la faculté Roger Toumson, les formations « Professeur des Écoles », « Créole », ainsi que « Lettres Modernes » seront présentées. Aussi, il faudrait également se rapprocher auprès du Doyen de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, afin de préparer une rencontre auprès des étudiants de troisième année de Licence. En ce qui concerne la nouveauté, à savoir le parcours « Économie-Gestion », il a été convenu avec M. FOLIWE de rencontrer le Doyen de l'UFR des Sciences Juridiques et Économiques.

Lorsqu'il y aura plus d'informations concernant le calendrier MonMaster, il conviendra d'organiser pour le mois de janvier 2024, une journée porte ouverte sur le site, dans le but de promouvoir les formations.

### Point institutionnel

Une réflexion double avec le service de formation continue et l'apprentissage à l'UA. Il y a eu une mission d'un expert de la formation continue à l'Université des Antilles et les INSPE ont été retenus dans le cadre d'action pour le développement de l'apprentissage, pour les composantes classiques. Les deux INSPE prennent en compte la variété des publics dans la formation tels que, les étudiants en formation initiale, en reprise d'étude (à titre individuel, au titre d'un droit individuel à la formation, ou avec pôle emploi).

**Point de communication**

Dès qu'il y a un cadrage national sur les concours, on peut se lancer dans une perspective autour d'un DU, qui changera énormément selon les décisions qui seront prises. En effet, si un concours est prévu au niveau licence, les paramètres sont différents.

Il n'y a aucune autre remarque. M. LOMON remercie donc les participants de leur disponibilité pour ce conseil et souhaite une bonne continuation ainsi que de bons travaux pour cette année universitaire et scolaire.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 15h25.